



Fiche d'informations pour les passagères/passagers

Responsabilité / Prestations avec des bénévoles

Le Service des transports Croix-Rouge est organisé avec des conductrices et conducteurs bénévoles, qui s'engagent à fournir cette prestation pendant leur temps libre et qui font don de leur temps aux passagères et passagers. Pour cette raison, la CRS Canton de Berne ne peut garantir que chaque demande de trajet puisse être effectuée. En outre, la CRS Canton de Berne n'assume aucune responsabilité pour les trajets qui ne sont pas effectués ou ne sont pas effectués à temps.

Procédure pour les demandes de transport

Les mandats pour des trajets sont généralement acceptés jusqu'à 48 heures avant la date de prise en charge (délai d'annonce). Des exceptions sont possibles en fonction du mandat et du carnet de mandats. Leur octroi relève de la responsabilité de la CRS Canton de Berne. Cependant, il n'y a aucune garantie que les mandats puissent être effectués.

Afin d'assurer une couverture d'assurance, chaque trajet doit être signalé à la direction régionale d'intervention avant le début du trajet.

Trajets annulés

En cas d'annulation à court terme de moins de 24 heures avant la date de prise en charge des trajets par les passagères et passagers, le mandat est facturé au double du tarif minimum, mais sans frais d'entremise.

Calcul des tarifs

Un tarif minimum de 10 kilomètres est facturé pour des courts trajets.

- Pour des passagères et passagers âgés de plus de 62 ans, un tarif par kilomètre de CHF 1.20 est facturé.
- Pour des passagères et passagers jusqu'à 62 ans, un tarif par kilomètre de CHF 1.80 est facturé.
- Pour des institutions / des tiers tels que les services sociaux, SUVA, AI, homes, un tarif par kilomètre de CHF 1.80 est facturé.

Les kilomètres d'un trajet sont calculés et facturés du lieu de domicile de la conductrice/du conducteur bénévole et retour à son lieu de domicile (exception tarif minimum).

Forfait de coordination

Les frais d'entremise par mandat s'élèvent à CHF 2.-

Remboursement des frais aux conductrices et conducteurs de la Croix-Rouge

En plus des tarifs par kilomètre, les coûts effectifs pour les frais supplémentaires des conductrices et conducteurs de la Croix-Rouge sont facturés aux passagères et passagers tels que les frais de stationnement ou les repas. Selon le règlement intérieur, les frais de restauration peuvent être facturés à partir d'une durée d'intervention de quatre heures.

Facturation des doubles transports

Dans certains cas (p. ex. dépendant du temps de trajet jusqu'à leur domicile), les conductrices et conducteurs de la Croix-Rouge ont le droit de passer le temps d'attente à leur lieu de domicile à partir d'un temps d'attente d'au moins deux heures sur place. Dans ces cas, des doubles trajets, deux allers-retours, sont facturés. Cela est convenu avant le trajet avec la direction d'intervention du Service des transports Croix-Rouge ou pendant l'intervention entre la conductrice/le conducteur de la Croix-Rouge et la passagère/le passager.

Rabais social CRS sur demande.

Tous les tarifs s'entendent TVA incluse, sous réserve de modification des prix.

Nous sommes à votre service

Croix-Rouge suisse (CRS) Canton de Berne

Région Emmental

Téléphone 034 422 00 35

fahrdienst-emmental@srk-bern.ch

Région Oberland

Téléphone 033 225 00 82

fahrdienst-oberland@srk-bern.ch

Région Mittelland

Téléphone 031 384 02 10

fahrdienst-mittelland@srk-bern.ch

Région Seeland

Téléphone 032 341 80 80

fahrdienst-seeland@srk-bern.ch

Région Haute-Argovie

Téléphone 062 531 38 60

fahrdienst-oberaargau@srk-bern.ch

Région Jura bernois

Téléphone 032 489 10 03

transports-jurabernois@crs-berne.ch